

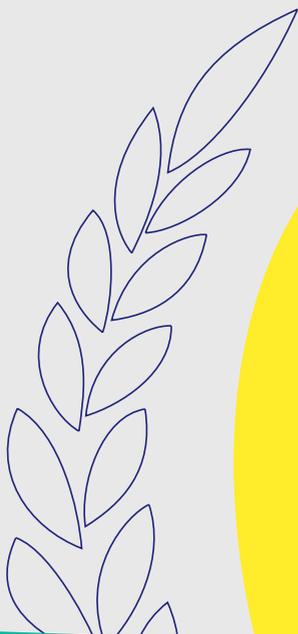


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

FAITES VOTER VOS ÉLÈVES AUX **PRIX DES ÉCOLIERS !**



Nouveauté 2024-2025

Pour la 12^e édition du
prix Non au harcèlement,
de nouveaux prix sont
créés afin de donner
aux élèves la possibilité
de s'exprimer et de voter.



GRANDIR
AVEC ASSURANCE

POURQUOI ?



Le prix Non au harcèlement est organisé chaque année par le ministère chargé de l'éducation nationale, avec le soutien de la mutuelle MAE. **Il donne la parole aux élèves** pour qu'ils réalisent ensemble **une affiche ou une vidéo sur le harcèlement**, qui servira de support de prévention dans leur établissement.

Pour la première fois, les élèves vont pouvoir voter pour la vidéo et l'affiche qui les ont le plus touchés. Leur vote est important !

Les prix des écoliers récompenseront **la meilleure affiche et la meilleure vidéo** conçues par des élèves du premier degré (ou inter-degré) parmi les lauréats nationaux, valorisés par la MAE à hauteur de 1 000 euros chacun.

COMMENT ?



Chaque établissement / école vote pour :

- une affiche
- une vidéo



OÙ VISIONNER ?

Sur la plateforme Phare, via le formulaire « Je participe au vote du prix NAH ». Les affiches et vidéos en compétition y sont visibles et téléchargeables.

OÙ VOTER ?

Sur la plateforme Phare, via le formulaire « Je participe au vote du prix NAH »

COMMENT VOTER ?

Le directeur ou la directrice d'école vote en faveur de l'affiche et de la vidéo plébiscitées par les élèves de l'école. Il ou elle dispose d'une voix pour toute l'école. Les modalités d'organisation du vote sont laissées à l'appréciation de la direction d'école (consultation d'un groupe d'élèves ou bien une ou plusieurs classes en amont du vote, débat en classe, etc.).

QUAND VOTER ?

Les 3 et 4 avril 2025